DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des affaires scolaires
Sous-direction des établissements du second degré
Bureau de l'action éducative

2011 DASCO 13G - Soutien du Département de Paris aux collèges les plus fragilisés

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Le collège est aujourd'hui en souffrance. Le système éducatif dans son ensemble est aujourd'hui en grande difficulté pour panser les plaies d'un système qui creuse les inégalités plus qu'il ne les combat.

A Paris, l'exécutif municipal n'a eu de cesse de dénoncer régulièrement la fracture entre les collèges les plus attractifs et ceux évités par les familles, accentuée depuis 2007 par la politique « d'assouplissement de la carte scolaire » voulue par le Gouvernement. Dans le cadre de ses compétences, le Département veille constamment à proposer une sectorisation respectueuse de la mixité sociale, conformément à la loi de 2004, mais ces efforts sont difficilement compatibles avec la politique de dérogation d'affectation des élèves, affectation dont est chargé le seul Ministère de l'Education Nationale.

Ainsi, à la rentrée 2010, le nombre de dérogations à la sectorisation accordées par le Rectorat s'est élevé à 1353, soit 10% du nombre d'élèves entrant en 6e. Les 15 collèges parmi les plus favorisés ont reçus 619 élèves ne relevant pas de leurs secteurs. Or, comme le rappelle fréquemment la sociologue Agnès Van Zanten[1], « il existe une forte corrélation entre le libre choix, la ségrégation scolaire et les inégalités entre établissements ». Ce constat est largement partagé, preuve en est le bilan négatif du Haut Conseil de l'Education. Bien sûr, le collège doit évoluer. Mais notre vigilance sera totale pour ne pas faire du « collège unique » un «collège pour chacun ». Nous ne renoncerons pas à faire vivre la mixité sociale qui est une chance pour Paris, mais surtout une chance pour les Parisiens.

Alors même que le Ministre de l'Education a lui-même reconnu que « dans les établissements cumulant les difficultés, il faut donner davantage de moyens »[2], la réalité est toute autre.

En 2010/2011, à Paris, les 25 collèges les plus défavorisés ont vu baisser la Dotation Horaire Globale (DHG), qui correspond aux moyens humains d'enseignement alloués aux établissements par le rectorat, de 2,6 % quand, sur la même période, ceux des 24 collèges les plus favorisés ont augmentés de 1,1%. Ce sont les mêmes collèges qui depuis 3 ans perdent régulièrement des élèves et des moyens. Dans la même logique, les 4 collèges parisiens qui ont été inscrits en réseau « ambition réussite », dispositif présenté par le Gouvernement comme le fleuron de sa politique d'éducation prioritaire, ont vu leur DHG baisser de près de 10% depuis 2008/2009.

[1] « Libéralisation de la carte scolaire : un remède pire que le mal », Agnès Van Zanten, note pour la Fondation Terra Nova – septembre 2010
[2] Interview de Luc Chatel dans Libération du 10/01/2012

Les établissements « contournés», qui le plus souvent se situent dans les quartiers populaires, perdent donc les moyens qui leur auraient permis de proposer des projets d'établissement plus attractifs ou un encadrement plus conséquent de leurs élèves.

Cette mécanique préjudiciable déstabilise et démotive des équipes pédagogiques qui se sentent abandonnées par leur ministère alors même que ces équipes ont besoin du soutien de leur tutelle pour valoriser le travail effectué dans leur établissement – la Cour des Comptes, dans son rapport de mai 2010, s'inquiétait de la création de véritables « ghettos scolaires ».

Le quatrième rapport PISA apporte aussi des enseignements qu'il ne faut pas occulter. Or on constate qu'aucun usage politique n'a jamais été fait des résultats de cette enquête qui démontre que l'école française n'est ni juste ni efficace. Il souligne que le système éducatif, notamment au collège, est inégalitaire, fige les parcours, et reste incapable de stopper l'engrenage de l'échec que vivent les élèves les plus en difficulté. La réussite n'est pas partagée : une élite scolaire, faible en nombre par rapport aux ambitions d'une nation, se renforce ; la proportion d'élèves en difficulté s'accroît.

Ce contexte vient renforcer l'appréhension vécue par de nombreux élèves et familles lors du passage au collège dans lequel les repères de l'école élémentaire disparaissent. Les exigences qui pèsent sur les élèves se multiplient, de la maîtrise du socle commun au choix d'une orientation, voire d'un métier. Ce moment charnière où se construisent les liens sociaux et où se libèrent les imaginaires mérite par conséquent tous nos efforts.

Car croire en l'éducation, c'est croire qu'au-delà de l'acquisition de strictes compétences académiques, l'enseignement vise aussi à transmettre un bagage culturel partagé, à ouvrir des horizons, à permettre des rencontres entre les jeunes d'une même génération. C'est pourquoi la Municipalité a augmenté régulièrement les dotations qu'elle attribue aux collèges pour financer projets pédagogiques et voyages scolaires et elle a choisi de développer des centres de loisirs pour adolescents et les activités périscolaires qui leur sont proposées. Elle a également souhaité expérimenter dans les collèges des « quartiers politique de la Ville » des cafés des parents, permettant aux familles de renouer avec l'institution scolaire. A la menace et aux politiques de représailles telles que le gouvernement les propose avec la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme, la Ville préfère investir dans la prévention face au décrochage scolaire et accompagner ce temps fragile de construction.

Mais la crise sociale et économique qui place de plus en plus de familles dans une situation de paupérisation et le désarroi des enseignants et des personnels de vie scolaire nous obligent en effet à redoubler nos efforts là où le gouvernement se désengage. Le Département a donc pris la décision de consacrer **un million d'euros dédié à la cinquantaine de collèges parisiens les plus fragilisés par le creusement des inégalités** et les stratégies de contournement dès la rentrée 2011. Ces moyens conséquents seront destinés en priorité à soutenir la réalisation des projets d'établissements portés par les équipes éducatives, en encourageant les actions en lien avec les familles et le quartier, les projets axés sur la citoyenneté, la promotion de l'éducation artistique et sportive, les séjours et voyages scolaires pour l'ensemble des élèves de l'établissement.

Cet engagement doit permettre aux familles de retrouver confiance dans leur collège de quartier, aux équipes enseignantes de porter à nouveau des projets transversaux et ouverts au-delà des portes de leur établissement, et aux élèves de retrouver le goût d'apprendre.

Au moment même où sont annoncées les suppressions de postes pour la rentrée prochaine, la Ville de Paris se devait de répondre, à sa place, aux alarmes tirées par la communauté scientifique, les enseignants, les parents mais aussi les élèves. La politique menée par le Gouvernement qui cherche à n'investir que dans des élites restreintes en les séparant du cortège d'élèves auxquels on retire des moyens est non seulement injuste, mais inique. Et l'Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence Sociale (ODIS) l'a bien mis en lumière récemment : la corrélation entre la performance éducative d'un territoire,

sa capacité à être vigilant sans relâche, à organiser la solidarité de chacun avec tous, est incontestablement la clé de la réussite sur les plans sociaux et économiques. C'est ce qui oriente l'action de la Municipalité ; c'est ce que n'a pas compris le Gouvernement.

Nous ciblerons donc nos efforts vis-à-vis des collèges touchés par des demandes systématiques de dérogations sortantes, des établissements en catégories 4 et 5 - reconnus par l'académie elle-même comme cumulant beaucoup de difficultés -, des établissements classés en Réseaux de Réussite Scolaire (RSS) ou en Réseaux d'Ambition Réussite (RAR), des établissements ayant un taux de boursiers de l'ordre de 25% et, enfin, ceux ayant un taux d'élèves entrant en 6e avec une année de retard proche de 25%. Les établissements devront répondre à au moins deux de ces critères.

Un appel à projets simplifié sera organisé en mars pour les établissements éligibles, auquel ils pourront répondre jusqu'à fin avril.

Afin que ces collèges puissent disposer des fonds dès la rentrée de septembre, une délibération présentant l'ensemble des projets retenus sera présentée en juin prochain.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général